

# LE PROJET EDUCATIF DU RESEAU OFFICIEL SUBVENTIONNE



« S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire  
et à transformer en homme pour demain,  
l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître. »  
(Ovide Decroly)

<b>CITOYEN- NETE RESPON- SABLE</b>	<p>1. L'école communale ou provinciale <b>proche du citoyen</b> est <b>démocratique</b>.</p> <p>Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.</p> <p>Elle encourage le jeune à participer à la <b>construction d'une société démocratique</b> et l'amène à s'exercer à la <b>citoyenneté responsable</b> en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.</p> <p>Elle est par excellence le <b>point de rencontre</b>, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.</p> <p><b>Respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques</b>, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité ; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.</p>
<b>RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT</b>	<p>2. L'école communale ou provinciale, <b>respectueuse des droits de l'enfant</b>, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être <b>affectif, physique et intellectuel</b>.</p> <p>La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie <b>l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique,...</b></p> <p>Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité, suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.</p> <p><b>L'erreur</b> ne sera plus sanction mais au contraire <b>source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi</b>.</p>
<b>MAITRISE DES COMPE- TENCES DE BASE</b>	<p>3. L'école communale ou provinciale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à la <b>maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition</b>, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.</p>
<b>EGALITE DES CHANCES</b>	<p>4. L'école communale ou provinciale, ouverte à tous, <b>refuse toute sélection</b> sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers <b>tous les enfants</b> qui lui sont confiés.</p>

Les PROJETS PEDAGOGIQUES s'inscriront dans la politique de l'éducation du réseau qui constitue un cadre de référence et de réflexion. Ils seront élaborés en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques des communautés éducatives locales.

# Le projet pédagogique du réseau officiel subventionné

*Le projet éducatif du réseau officiel subventionné définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public. Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.*

*Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.*

*Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles, dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs.*

*Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite » du 14 mars 1995 et du décret « Missions » du 24 juillet 1997.*

*Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage.*

*Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.*

*Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.*

L'ENFANT, CENTRE DU PROJET,  
POURRA CONSTRUIRE SES SAVOIRS,  
LES INTEGRER ET LES REINVESTIR AU QUOTIDIEN,  
TEL EST NOTRE DEFI.

AINSI, EN REFERENCE A NOTRE PROJET EDUCATIF, POUR NOUS, RESEAU OFFICIEL SUBVENTIONNE, **REUSSIR**  
L'ECOLE C'EST :

- Réussir l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui... et pour demain,
  - Réussir l'équipe enseignante, solidaire et responsable,
- Réussir la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

**Comment réussir l'école ?**  
ou  
**Comment notre réseau définit-il son projet pédagogique ?**

Les changements mis en œuvre sont importants.

Non seulement ils influencent la structure même de l'école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active

- soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique,
- prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise DES SAVOIRS ET DES COMPETENCES nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Pour cela, elle veillera à organiser une **continuité pédagogique** de 2 ½ à 14 ans en pratiquant la **différenciation des apprentissages** sur base d'une véritable **évaluation formative**

Pour y arriver, **la concertation** au sein des équipes éducatives est indispensable.

Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du **projet d'établissement** en tenant compte des spécificités locales dans un souci de **cohérence**, de **continuité** et de **d'émancipation** pour tous.

La réflexion se situera à trois niveaux :

### **1. Les structures**

Priorité sera donnée à **l'organisation en cycles fonctionnels** (à différencier des structures organisationnelles de l'école).

Un **CYCLE** est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une **unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des **INITIATIVES** pourront être prises pour harmoniser les transitions.

Les écoles n'organisant qu'un seul niveau d'enseignement (écoles maternelles ou primaires autonomes) pourront adapter le continuum pédagogique à leurs structures organisationnelles,

Toutefois, là aussi, des **INITIATIVES** pourront être prises pour que l'harmonisation maternelle/primaire soit prise en compte.

### **2. Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement**

Dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs, nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une **démarche participative** et **réflexive**. Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur les **réalités sociales** et **culturelles** des **enfants**.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe définira, dans le cadre de son projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable **pédagogie** partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs de classes, les moments de groupes** (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts, ...) et **les moments d'individualisation** pour permettre la transmission ou la **construction des savoirs** et des **savoir-faire** dans la perspective de **l'acquisition de compétences**.
- le choix de **situations** signifiantes permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, **compétences transversales** et **disciplinaires**, y compris les **savoirs et les savoir-faire** y afférents.
- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elle privilégiera :

- \* les **activités de découverte, de production et de création**,
- \* les **technologies de communication et d'information**,
- \* les **activités culturelles et sportives**,
- \* le développement de **pratiques démocratiques** (forums, conseils de classe, d'école, accueil, cercles,... ), **de citoyenneté responsable** au sein de l'école.

### **3. Les moyens et les outils**

Nous prôtons la constitution d'une véritable unité **pédagogique** de 2,5 à 12 ans. Cela nécessite des choix pour **amplifier la cohérence** tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartiendra à chaque pouvoir organisateur, en collaboration avec l'équipe éducative, de définir:

- les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration.
- les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes.
- le choix d'une langue autre que le français. qui renforcera les compétences communicatives.
- les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.
- les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'auto-évaluer, ...).

Cette liste n'est certes pas exhaustive ; ces points seront négociés **en concertation par tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique de leur pouvoir organisateur.**

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la **construction de projets de formation** à la fois collectifs et individualisés : collectifs dans la démarche qui les sous-tend et dans le partage des ressources, individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

L'élaboration du projet d'établissement favorisera **l'adhésion de tous** aux décisions prises collégalement, et **l'émergence d'une culture commune** à toute l'équipe.

\*\*\*\*\*

# Règlement d'ordre intérieur

## Admission des élèves

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable.

L'inscription doit être introduite avant l'arrivée de l'élève à l'école.

## Fréquentation scolaire des élèves soumis à l'obligation scolaire

La présence de l'élève est obligatoire du début à la fin des cours durant toute l'année scolaire.

Les parents déposent les enfants à la grille et ne rentrent pas dans la cour sauf pour les classes de maternelles (ou pour un éventuel rendez-vous)

## L'élève arrive à temps à l'école.

Il ne fréquente pas l'école lorsqu'il est malade.

S'il n'est manifestement pas apte à suivre le cours, il ne doit pas être conduit à l'école. S'il convenait, de manière impérative, qu'il prenne des médicaments pendant qu'il est à l'école, la procédure qui suit doit être obligatoirement respectée :

o Un **certificat médical** - qui indique clairement l'obligation de prendre un médicament pendant les heures de cours, la description du médicament et la posologie - doit être remis au titulaire de classe ;

o Le **médicament doit être remis au titulaire.**

Il est souligné que le personnel enseignant ne dispose d'aucune compétence particulière en matière de dispensation d'un médicament de sorte que la procédure qui vient d'être décrite est réservée au cas où la prise de médicaments pendant les heures d'école est indispensable ; il doit s'agir de cas exceptionnels.

Si l'état de santé de l'enfant paraît poser problème, la direction de l'école, à l'intervention du titulaire avertira, par téléphone, les parents pour que l'enfant soit repris.

Les parents doivent déclarer à la direction de l'école les maladies contagieuses suivantes : rougeole, rubéole, oreillons, scarlatine, coqueluche, tuberculose, méningite, varicelle, hépatite, poliomyélite, diphtérie, salmonellose, gale, teignes, impétigo, herpès, verrues plantaires, pédiculose (poux), molluscum contagiosum ou toute autre maladie contagieuse.

L'enfant pourra revenir en classe à partir du moment où il n'est plus contagieux (le certificat médical doit préciser la date de reprise). En cas de doute, l'école fera appel à la médecine scolaire.

Les seuls motifs d'absence reconnus officiellement comme valables sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève ;
- Les décès d'un parent ou allié de l'élève jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré ;
- Le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle apprécié par la directrice.

Toute absence doit être motivée par un écrit des parents, si elle dure plus de trois jours, un certificat médical sera exigé pour les enfants ayant 6 ans accomplis.

Rappel de la loi sur l'obligation scolaire : tout enfant âgé de 6 ans doit fréquenter l'école primaire, pour toute absence de plus de trois jours non motivée par un certificat médical, les parents peuvent être poursuivis.

**Le respect de l'école passe par le respect du travail de l'équipe enseignante et ce respect doit être inculqué aux enfants.**

Les parents ne peuvent soustraire leurs enfants à l'obligation scolaire, par exemple en les emmenant en vacances en dehors des congés scolaires.

**Si un élève arrive en retard (ceci doit être exceptionnel), il entre seul en classe, se présente à l'enseignant et lui donne le motif de son retard.**

Le cours d'éducation physique et de natation étant obligatoire, une dispense momentanée ne pourra être accordée que sur présentation d'un certificat médical spécifiant les dates de début et de fin de la dispense.

**Cadre disciplinaire**

**Les rapports entre direction, enseignants, surveillants, élèves et parents doivent être caractérisés par la courtoisie et le respect mutuel.**

Pour assurer la neutralité au sein de l'école, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves ou les enseignants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

L'élève est soumis à l'autorité de la directrice, des enseignants et des surveillants durant toutes les activités organisées par l'école à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci.

L'élève doit se rendre à l'école par le chemin le plus direct et dans les délais les plus brefs, tout en respectant les règles de sécurité. Il en est de même pour le retour. Lorsqu'il utilise le service de transport scolaire, il est considéré comme le trajet le plus direct.

Lorsque l'élève arrive à l'école, il dépose son cartable à l'endroit prévu. **Il ne peut entrer en classe.**

L'élève qui se rend à l'école à vélo doit ranger sa bicyclette aux emplacements prévus. Pour prévenir le vol, il est tenu de faire usage d'un cadenas. A l'intérieur de l'enceinte de l'école, l'élève marche à côté de son vélo. La direction de l'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

A la fin de la récréation, l'élève se range à l'emplacement prévu.

Les changements de locaux s'effectuent en ordre et dans le calme.

Pendant les récréations et les temps de midi, l'élève doit rester dans les limites de l'endroit prévu à cet effet, sauf exception la cour de récréation. Il est interdit de fumer dans l'enceinte et aux abords de l'école.

**En aucun cas, l'élève ne peut entrer dans un local sans autorisation.** Pour des raisons de sécurité et de surveillance, aucun élève n'est autorisé à rester dans les couloirs ou en classe, même malade. Dans ce dernier cas, il est placé sous la garde d'un surveillant au réfectoire.

**En toutes circonstances, l'élève aura une tenue, une attitude et un langage corrects.**

L'élève respectera le matériel, les locaux, la cour de récréation et les abords de l'école. Il se conformera aux réglementations spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire organisé par l'école. **Des poubelles adéquates – pour les papiers, berlingots ou autre... - sont prévues à différents endroits afin de sensibiliser les enfants au tri sélectif : les élèves sont priés de les utiliser !**

Chaque jour, une classe est chargée de ramasser les papiers dans la cour.

Durant les récréations, l'élève jouera à des jeux corrects. Il n'apportera pas de jeux dangereux.

L'élève qui prend le repas de midi à l'école ne peut quitter l'école pendant le temps de midi. L'élève qui rentre le midi à la maison ne peut revenir à l'école que 15 minutes avant le début des cours de l'après-midi.

L'élève qui mange au réfectoire est prié de manger proprement, calmement et de débarrasser correctement son couvert à la fin du repas. Si il y a trop de bruit dans le réfectoire, nous imposerons le silence complet le temps que les enfants comprennent que c'est un lieu convivial et reposant.

***En vertu du Décret du 18 janvier 2008, nous avons l'obligation d'insérer dans le règlement d'ordre intérieur de chaque établissement scolaire, la mention de « faits graves »***

Les faits graves suivants sont considérés comme pouvant justifier l'exclusion définitive :

1. Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

- tout coup et blessure porté sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l'établissement ;
- le fait d'exercer sciemment et de manière répétée une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation ;
- le racket à l'encontre d'un autre élève de l'établissement ;
- tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.

2. Dans l'enceinte de l'établissement, sur le chemin de celui-ci ou dans le cadre d'activités scolaires organisées en dehors de l'enceinte de l'école :

- la détention ou l'usage d'une arme.

Chacun de ces actes sera signalé au centre P.M.S. de l'établissement dans les délais appropriés, comme prescrit par l'article 29 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.

L'élève sanctionné et ses responsables légaux seront informés des missions du centre P.M.S., entre autres, dans le cadre d'une aide à la recherche d'un nouvel établissement.

Tout manquement au règlement pourra amener une sanction qui sera appréciée par la directrice et/ou l'équipe éducative, **celle-ci pouvant aller jusqu'à la retenue.**

**Dès la sortie des classes, les parents attendent leur enfant derrière la grille et celui-ci reste près d'eux, sous leur responsabilité. Lorsque les parents ne sont pas présents, l'enfant reste à la garderie.**

**Si l'enfant a une carte de sortie, il doit la présenter aux surveillants présents à la grille.**

***Mise en œuvre des activités***

Au niveau maternel, un cahier de communication sera proposé à la signature des parents ou de la personne responsable de l'élève.

Au niveau primaire, il y aura une farde d'avis et l'élève tiendra un journal où il inscrira au quotidien, sous le contrôle des professeurs et de façon précise, toutes les tâches qui lui sont imposées à domicile.

**Le journal de classe sert aussi de lien entre l'école et les parents ou la personne responsable. Chaque jour, un des parents ou la personne responsable est prié de signer le journal de classe.**

### Visites pédagogiques, voyages scolaires, ...

Les différentes classes organisent des visites pédagogiques, des voyages scolaires. Ces déplacements sérieusement préparés sont exploités au cours des diverses activités scolaires et sont obligatoires, de même que toutes les autres activités prévues dans les projets de classe et/ou d'école.

Ces activités visant à la formation sont obligatoires au même titre que les cours (sauf dispense pour raison médicale).

Le service financier de la commune peut étudier avec vous un étalement de paiement.

### Frais scolaires :

Par le seul fait de la fréquentation de l'école par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'école au profit des élèves et dont le paiement peut être réclamé dans le respect des dispositions décrétales en la matière (article 100 du décret du 24/07/97).

Chaque mois, l'école remet un bon de commande pour commander les repas chauds. Ce bon de commande doit être remis aux parents au plus tard le 15 du mois et aux professeurs avant le 19 du mois précédent le mois de commande. Notre fournisseur n'acceptant plus les commandes passées après ce délai, en cas de retard, il faudra prévoir des tartines pour TOUT le mois suivant.

Selon les activités prévues et les repas commandés, des factures au nom du parent responsable sont mises dans le cartable des enfants. Tout repas commandé est dû même en cas d'absence de l'enfant.

En cas de non paiement des factures des repas chauds, l'école supprimera ce service jusqu'à régularisation.

La commune de Grez-Doiceau entamera des poursuites judiciaires si les factures ne sont toujours pas payées après les 2 rappels envoyés par la poste.

### Détérioration, perte ou vol d'objets et de matériel

Les élèves peuvent être tenus responsables des dégâts occasionnés par eux aux bâtiments et au mobilier. Les parents ou la personne responsable pourront être tenus de procéder à la réparation du dommage subi ou à défaut, de prendre en charge le coût financier de la remise en état des biens et des installations.

**Les élèves, aidés si nécessaire par des parents ou par la personne responsable, sont tenus d'être attentifs aux effets personnels et au matériel qu'ils apportent à l'école. Dans la mesure du possible, ces objets sont marqués au nom de l'élève.**

**Les objets étrangers aux leçons – GSM ou autres... - sont interdits et peuvent être confisqués. Ils seront restitués en fin d'année scolaire.**

La responsabilité de l'école ne couvre pas la perte, le vol ou les dommages causés aux objets personnels.

### Vie quotidienne à l'école

Chaque élève veille à ne pas porter atteinte au bon renom de l'école qu'il fréquente.

Aucune initiative collective ou individuelle sortant du cadre normal des activités scolaires ne peut être prise sans avoir reçu l'accord préalable de la directrice et/ou du pouvoir organisateur (affichage, rassemblement, ...).

*Certains points de ce règlement sont adaptés aux implantations de Nethen et Pécrot.*

*Un règlement d'ordre intérieur spécifique à l'implantation de Nethen est d'ores et déjà en vigueur.*

*Pour l'implantation de Pécrot, un règlement spécifique sera élaboré dans les prochaines semaines.*



## **Information des parents**

*Bulletin :*

- Le bulletin couvre deux années scolaires.
- Les élèves recevront un bulletin reprenant les points des évaluations permanentes quatre fois par an.
- L'école participe à des évaluations externes.
- Le bulletin doit être rentré signé le plus rapidement possible
- Les élèves de 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ramèneront leur bulletin le 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire suivante.

Les parents sont périodiquement informés de tous les éléments relatifs à la vie scolaire et du calendrier des réunions de parents.

Le calendrier des congés scolaires sera communiqué la première semaine de la rentrée.

Les parents désirant des informations complémentaires peuvent prendre contact avec l'enseignant ou la directrice (sur rendez-vous).

La directrice ou l'enseignant peut être amené à inviter les parents à se présenter à l'école.

*Visite médicale :* l'examen médical est obligatoire, gratuit et pratiqué au Centre de Santé attribué à l'école.

*Assurance scolaire :* une assurance couvre les élèves durant les activités scolaires et sur le chemin de l'école.

Le pouvoir organisateur et/ou la directrice porteront à la connaissance des parents l'existence de l'Association des parents et du P.M.S.

## **Dispositions finales**

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, réglementations et instructions administratives qui les concernent, diffusés par le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, ainsi qu'à toute note interne de recommandation émanant de l'école et/ou du pouvoir organisateur.

Nom et prénom de l'élève :

*Signatures des deux parents*

*Signature de l'élève*

<b>REGLEMENT DES ETUDES</b>	
<b>TRAVAUX DES ELEVES</b>	<b>Attitude, comportement Productions Critères d'un travail de qualité</b>
<b>Travaux individuels</b> autonomie responsabilité rigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>. accepter, assumer et finaliser la tâche dans les délais fixés</li> <li>. faire preuve d'ordre et de soin sous peine de perdre des points ou de recommencer le travail</li> <li>. solliciter de l'aide lors des exercices d'entraînement</li> <li>. en cas de maladie, les parents sont tenus de prévenir l'enseignant et de s'organiser pour obtenir les travaux afin que l'enfant soit en ordre à son retour.</li> </ul>
<b>Travaux de groupe</b> tolérance écoute active solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>. donner son avis</li> <li>. accepter et respecter l'avis des autres</li> <li>. participer activement dans le respect du bien être des autres (bruit)</li> <li>. partager et échanger</li> <li>. s'entraider</li> <li>. accepter les responsabilités et les assumer</li> <li>. finaliser la tâche</li> </ul>
<b>Travaux de recherche</b> objectivité curiosité esprit critique esprit d'initiative	<ul style="list-style-type: none"> <li>. s'organiser</li> <li>. planifier</li> <li>. solliciter de l'aide à l'école, à la maison, ou ....</li> <li>. veiller à une présentation soignée et rigoureuse</li> <li>. remettre le travail dans les délais fixés</li> </ul> (travaux de recherche = quoi de neuf, élocutions, documentation, défis en math et en français)
<b>Leçons collectives</b> démocratie respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>. écouter et participer activement</li> <li>. prendre la parole à bon escient et sans agressivité</li> <li>. respecter les consignes données</li> </ul>
<b>Travaux à domicile</b> autonomie rigueur ponctualité persévérance	voir travaux individuels et de recherche <ul style="list-style-type: none"> <li>. effectuer les travaux prévus à domicile. Les parents sont tenus de veiller à la bonne réalisation de ceux-ci.</li> <li>. se prendre en charge ou demander de l'aide aux parents</li> <li>. planifier le travail pour ne pas devoir tout faire au dernier moment</li> <li>. étudier ses leçons correctement. Un contrôle des parents est utile.</li> </ul>
<b>Moments d'évaluation</b> objectivité esprit critique rigueur persévérance loyauté maîtrise de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>. autocritique, conseil de classe, accepter l'avis des autres.</li> <li>. s'accepter et accepter l'avis des autres</li> <li>. accepter de se tromper et essayer de comprendre pour ne plus refaire les mêmes erreurs</li> <li>. analyser de manière constructive</li> <li>. être fier du travail bien accompli</li> </ul> Dans toutes les classes de Primaire, un test est réalisé à Noël et en juin. En 6e année: s'ajoute le CEB (certificat d'étude de base) obligatoire <ul style="list-style-type: none"> <li>. les bulletins seront remis 4 fois par an .</li> <li>. communiquer les tests, le bulletin aux parents</li> <li>. deux réunions des parents seront proposées en cours d'année</li> </ul>



## PROJET D'ETABLISSEMENT

### ECOLE COMMUNALE FERNAND VANBEVER : UNE ECOLE A TAILLE HUMAINE

#### PRESENTATION : UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE

L'Ecole communale Fernand Vanbever est une école **familiale et conviviale**.

Elle est implantée sur 3 sites :

- **Grez-centre** : école fondamentale, maternelle et primaire (+/- 400 enfants, 145 en maternelles répartis sur 7 classes et 255 en primaires répartis sur 12 classes)
- **Nethen** : école primaire – une cinquantaine d'enfants répartis sur 3 classes (P1- P2 ; P3 - P4 ; P5 - P6)
- **Pécrot** : école maternelle – 25 enfants en groupement vertical (accueil, M1, M2, M3)

Elle offre ainsi aux parents et aux enfants un éventail de possibilités en fonction de leurs souhaits, et ce dans un environnement proche de leur domicile, dans un cadre accueillant et ouvert où l'enfant trouve son espace et sa place. Composée d'enseignants dynamiques, l'équipe éducative accorde une grande importance à l'écoute, à l'épanouissement personnel de chaque élève et du groupe et entend faire de chaque enfant un acteur de son devenir.

L'Ecole communale Fernand Vanbever fait partie du **réseau officiel subventionné**. Chaque membre de l'équipe pédagogique s'engage donc à respecter et faire respecter les options fondamentales de chaque enfant (religieuses, morales, philosophiques, politiques...) dans la mesure où elles ne sont pas en désaccord avec la Déclaration des Droits de l'Homme et des Droits de l'Enfant et avec nos principes d'entraide, de respect de la liberté, de respect de l'autre, du droit à la différence, de générosité humaine, d'acceptation des responsabilités...

#### L'ENFANT ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

#### PROJET PEDAGOGIQUE

Nous nous fixons comme objectif de rendre notre enseignement le plus proche possible de la vie. Nous voulons que chaque enfant soit capable de **se construire**, de **confronter** et **échanger** ses idées, de fonctionner en **autonomie**... Nous souhaitons lui donner les **clés** indispensables à l'**acquisition** des **savoirs**, des **savoir-faire** et des « **savoir être** », tout en respectant son **rythme** afin d'assurer un **équilibre** entre son développement **physique, social et intellectuel** et de mettre en évidence les interactions permanentes entre ces trois aspects.

## **L'ENFANT SERA ACTEUR ET DONNERA DU SENS A CE QU'IL FAIT A TRAVERS DES ACTIVITES DE REFLEXION, DE RECHERCHE, DE PRODUCTION ET DE CREATION**

Nos objectifs sont calqués sur les objectifs généraux du **décret-mission**, en insistant notamment **en primaires** sur **les quatre piliers de l'article 6** :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société **démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures** ;
4. Assurer à tous les élèves des chances égales **d'émancipation sociale**.

**En maternelles**, ce sont **les quatre piliers de l'article 12** du même **décret-mission** qui nous servent de références au quotidien :

1. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
2. Développer la socialisation ;
3. Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;
4. Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Nos objectifs sont de promouvoir le bien-être de l'individu et la confiance en soi et de faire correspondre au maximum notre projet aux intérêts, aux préoccupations des enfants.

Notre démarche pédagogique s'inscrit dans une perspective d'ouverture vers le monde et dans une approche interdisciplinaire en prenant l'observation comme point de départ des apprentissages.

**En maternelle comme en primaire, notre choix est celui d'une pédagogie active.**

### **NOUS NOUS ENGAGEONS A METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONCRETES**

Les enfants partent de leur **vécu** pour apprendre. Ils observent mais aussi manipulent et commentent. Ils développent leurs facultés : **réfléchir, raisonner, déduire, associer, classer et s'exprimer**. En **primaire**, nous souhaitons qu'ils soient capables de formuler leurs hypothèses et d'en faire la vérification, de prendre conscience des apprentissages en synthétisant eux-mêmes ce qu'il a appris.

#### **1. CHAQUE ENFANT EST UNIQUE**

- Dans cette optique de **pédagogie active**, l'équipe pédagogique doit tenir compte de la personnalité de chaque enfant. Un enfant n'est pas l'autre. Ils ne grandissent ni ne progressent au même rythme. Raison pour laquelle un soutien et une attention particulière sont accordés aux élèves en difficulté. Notre équipe a la volonté, **avec l'aide des parents**, de tirer chaque enfant vers le haut et de mettre en évidence ses capacités.

- L'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé

L'école est ouverte à toute proposition d'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé. L'acceptation de ces élèves sera étudiée au cas par cas.

Si le principe d'intégration est envisagé pour un élève, avant toute chose, les partenaires vont déterminer le projet le plus adéquat pour cet élève.

Quels sont ces partenaires ?

- l'école spécialisée et l'école ordinaire qui ont accepté de participer au projet
- les deux centres PMS de ces écoles
- les parents (ou représentants) de l'enfant

Il existe plusieurs modes d'intégration qui génèrent des règles de fonctionnement différentes. Mais pour tous les types d'intégration, le principe est le même. Il faut obligatoirement :

- que les partenaires soient d'accord
- que le projet d'intégration soit établi
- qu'il soit suivi du protocole d'intégration
- que les circonstances le permettent

Cet accord doit se négocier entre les différents partenaires afin de tout mettre en œuvre pour une intégration répondant au mieux aux intérêts de l'élève.

## 2. UN ENSEIGNEMENT OUVERT SUR LE MONDE

Le souhait du Pouvoir Organisateur, pour la rentrée 2014-2015, est d'élargir son offre de formation en proposant dès la 3<sup>ème</sup> maternelle **un processus d'immersion en néerlandais** au sein de l'implantation de **Nethen**. Le choix du néerlandais est motivé par la situation privilégiée de Grez-Doiceau et sa proximité avec la Flandre. La connaissance d'une autre langue, et ce dès le plus jeune âge, constitue un sérieux atout pour nos élèves. L'avis du conseil de participation est sollicité.

Actuellement, l'Administration communale prend à charge un cours de néerlandais dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. Le processus d'immersion renforce ce type d'initiative en assurant un certain nombre de cours obligatoires dans la langue d'immersion : cours d'éveil, mathématique,...

Des cours de **musique** sont assurés en maternelle afin de sensibiliser l'oreille des enfants, de s'habituer aux sons et de développer leurs qualités artistiques.

Des **classes de dépaysement** – classes vertes, de neige, de ville... -, des excursions et des activités culturelles diverses favorisent une formation ouverte sur l'environnement extérieur.

## 3. ASSURER LA COHERENCE ET LA CONTINUITÉ

Les passages d'un cycle à l'autre – de la maternelle au cycle primaire et du primaire au secondaire – sont des « moments charnières » dans la vie de l'enfant. Ces changements **entre maternelles et primaires sont envisagés dans une continuité (cycle 5/8)**

Pour assurer **la cohérence et la continuité** intra et inter-cycles, notre équipe est soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique, de prendre en compte ses facilités et ses difficultés en lui permettant de parcourir sa scolarité de manière continue, sans rupture au sein de la première étape.

De nombreuses écoles, situées dans un périmètre relativement proche de l'Ecole Fernand Vanbever, peuvent accueillir les enfants lors de leur passage dans le secondaire.

## 4. L'ENFANT AU SEIN DE SON ECOLE

### a. SOCIALISATION DE L'ENFANT

Dans notre société, l'école est un des acteurs principaux de socialisation de l'enfant.

Dès la classe d'accueil, l'enfant apprend à vivre avec les autres, se familiarise avec le sens de la communauté et de la solidarité. En classe, il doit partager son espace, son temps, ses jouets, ses activités, ses interventions auprès de l'adulte avec les autres enfants... Il découvre vite que nombre d'activités se réalisent en groupe pour atteindre un objectif commun. La nécessité de travailler en commun pour aboutir à la solution s'impose peu à peu. Beaucoup d'activités y contribuent : les défis mathématiques, l'écriture de textes collectifs, la réalisation d'un journal...

Très tôt, l'enfant comprend également que la communauté dépasse le cadre de sa classe pour s'étendre à celui de l'école, notamment lors des récréations.

La socialisation de l'enfant passe aussi par **le respect des règles de la vie en collectivité** reprises dans le règlement intérieur, document de référence remis au début de chaque année. Le non respect du règlement est toujours apprécié en fonction du comportement général de l'enfant. Mais en tout état de cause, l'enfant doit toujours rencontrer la possibilité d'être entendu par l'adulte. Transgresser des règles peut entraîner des sanctions. Mais toute sanction doit être expliquée à l'enfant et ne pourra jamais être humiliante.

Le harcèlement dans la cour de récréation touche parfois quotidiennement certains de nos enfants, ce qui est totalement inadmissible ! L'école doit être un lieu de convivialité et de fraternité. Afin de lutter contre ce phénomène, nous mettons en place un **projet pilote sur le harcèlement dans la cour en partenariat avec l'Université de Mons**.

Peu à peu, l'enfant devient **un acteur responsable de la vie de l'école**.

### b. EN FAIRE UN CITOYEN DU MONDE

Le rôle de l'école est de permettre à l'enfant de s'insérer dans la société et de prendre conscience de son rôle dans sa communauté. L'équipe pédagogique veut ainsi le conscientiser par des activités ou des petits travaux aux principes de citoyenneté et de démocratie. L'ambition d'implanter un système d'immersion à l'école de Néthen est, entre autres, guidé par cette volonté de faire de chaque enfant un citoyen du monde.

### c. UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE

L'Ecole communale Fernand Vanbever est particulièrement attentive à la qualité de la nourriture. Nous voulons faire prendre conscience à l'enfant de la nécessité de manger des fruits et légumes chaque jour. De même, la consommation d'eau ou de jus de fruits est privilégiée aux boissons sucrées ou pétillantes.

Chaque midi, un repas chaud est servi aux enfants. Il se compose généralement d'un potage, d'un plat de viande ou de poisson et d'un dessert sain (fruit, yaourt...)

### d. UN CORPS SAIN DANS UN ESPRIT SAIN

Pour être en mesure d'apprendre, de comprendre et d'appréhender toutes les facettes de son environnement, l'enfant doit se sentir bien dans son corps. Notre équipe pédagogique et les professeurs de psychomotricité – en maternelle – et d'éducation physique – en primaire - sont des acteurs du développement physique de l'enfant. Certains n'ont pas la chance de pouvoir pratiquer un sport « à la

maison », l'École communale Fernand Vanbever leur offre cette possibilité. De plus, différentes activités sont proposées à prix « démocratique » par l'extra-scolaire.

## 5. UNE ECOLE BASEE SUR LA COMMUNICATION

### a. LES PARENTS ACTEURS DE L'ECOLE DE LEUR(S) ENFANT(S)

Les parents sont des acteurs à part entière dans le processus d'éducation de leur enfant.

**Ils sont essentiels dans le suivi des devoirs à faire à la maison mais, surtout, pour veiller à l'équilibre de l'enfant entre la vie à l'école et la vie à la maison.**

En outre, notre équipe pédagogique met tout en œuvre pour garder un lien privilégié avec les parents au travers d'une réunion collective par classe au début de l'année et de deux réunions individuelles en cours d'année. La première explicite le fonctionnement de la classe ainsi que les diverses matières abordées en relation avec les socles de compétence ; les réunions individuelles permettent de faire un arrêt sur image - bilan du travail scolaire de chaque enfant et de son évolution - et de mettre en place, le cas échéant, les mesures qui s'imposent (logopédie, soutien psychologique, etc.). En outre, elles sont l'occasion pour l'enseignant de mieux connaître le cadre de vie de l'enfant.

Le rôle des parents ne se limite pas au seul soutien de leurs enfants, ils participent à la vie de l'école au travers des **Associations des Parents**, une par implantation. Les membres de ces associations sont des parents d'élèves inscrits dans l'école. Ils connaissent les membres du personnel, l'école, les événements qui s'y déroulent...

### b. CONCERTATIONS

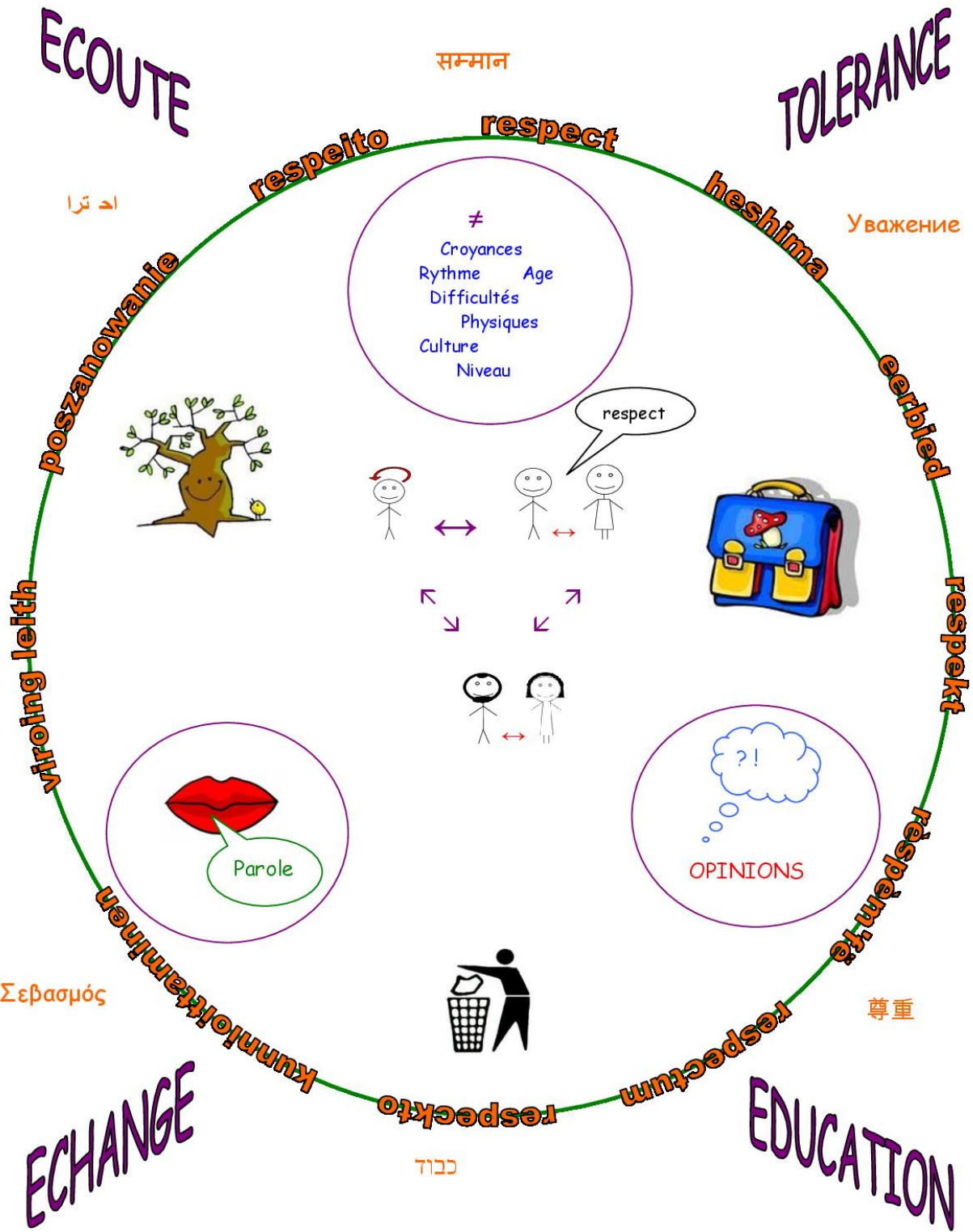
L'École communale Fernand Vanbever a toujours prôné la recherche du consensus au sein de son personnel et dans ses relations avec les enfants et les parents.

Nombreuses sont donc les réunions entre direction et enseignants, entre logopèdes, enseignants, PMS et direction. Elles permettent d'apporter des solutions à des problèmes de tous les jours comme à des problèmes plus structurels.

Le Pouvoir Organisateur constitue aussi un interlocuteur pour les enseignants et la direction de l'école. Ces différentes démarches se concluent bien souvent par des solutions constructives et positives pour notre école.

### c. CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe est un moment privilégié au sein de la classe. Il n'est pas organisé systématiquement mais en fonction des besoins de chaque classe. Qu'il s'agisse de résoudre des petits problèmes ou des conflits, de mettre en évidence les points positifs et les points à améliorer, il est **un lieu de parole pour tous les enfants.**

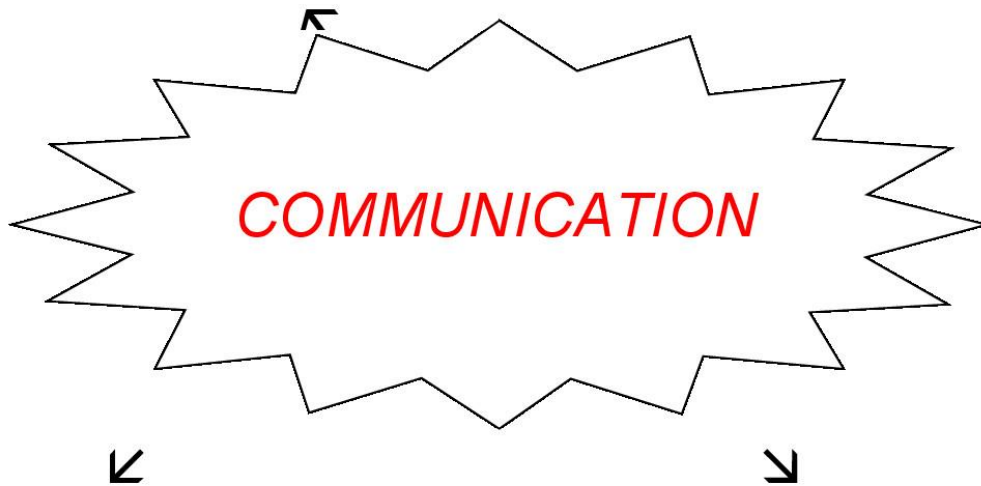




**CONSEIL DE CLASSE**  
(si nécessaire)

**REUNION DES PARENTS**

- Individuelle (2x/an)
- Collective



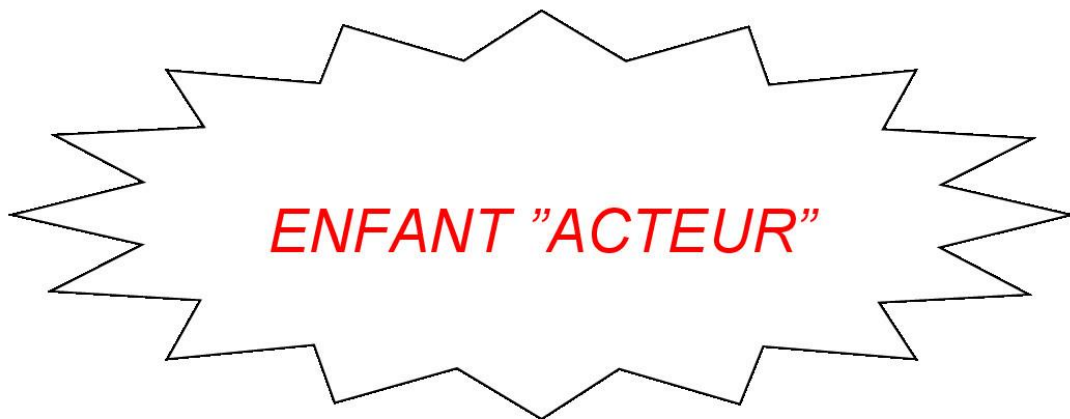
**OUTILS**

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| <b>CONCERTATIONS</b>                     | ➤ Farde facteur, cahier d'avis |
| ➤ Enseignants/direction (plénière)       | ➤ Valve extérieure             |
| ➤ Par cycles                             | ➤ Journal de classe            |
| ➤ Logopèdes, enseignants/ PMS/ direction | ➤ Bulletin                     |
| ➤ Association des parents                | ➤ Site Internet (école, A.P.)  |
|  | ➤ Fiche individuelle           |

*Situations mobilisatrices  
(vécu, défis, jeux, projets, ...)*

*Echanger,*

*confronter ses idées Manipuler,  
construire*



*Hypothèses et  
vérification*

*Autonomie*

*Savoir-être  
Savoir-faire } Savoirs*



*Prise de conscience des  
apprentissages en synthétisant  
lui-même ce qu'il a appris*

# L'EXTRASCOLAIRE

Notre établissement se préoccupe de l'enfant durant le temps scolaire mais aussi de celui-ci lorsqu'il est accueilli avant et après les cours, durant le temps de l'extrascolaire.

L'accueil extrascolaire joue un rôle important pour le développement de l'enfant car il stimule d'autres compétences que celles éveillées durant la journée de cours.

Il a une fonction éducative essentielle dans l'épanouissement personnel de l'enfant.

Il assure également une continuité entre la famille et l'école et joue un rôle fondamental dans la conciliation vie familiale/vie professionnelle des parents.

L'accueillante est le maillon indispensable de cette structure. C'est en général la personne que vous rencontrez le plus souvent lorsque vous déposez votre enfant à l'école ou que vous venez le rechercher.

## Projet pédagogique de l'accueil extrascolaire

### Les objectifs

- ◆ Contribuer à l'épanouissement global, au bien-être des enfants en organisant des activités variées adaptées à leur âge, leur capacité, leur rythme.
- ◆ Dans la conception des activités proposées à l'enfant, préserver la notion de temps libre, et permettre aux enfants de participer à des activités ludiques mais aussi leur laisser la possibilité de rêver, de se détendre. L'enfant doit pouvoir gérer lui-même une partie de son temps et avoir le droit de ne pas participer à certaines activités. Cependant, celui-ci doit respecter les activités des autres.
- ◆ Permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favoriser le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. Les enfants sont sollicités pour proposer certaines activités. Le dialogue est favorisé.
- ◆ Contribuer à la socialisation de l'enfant et favoriser le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération en organisant des activités en groupe, en favorisant les échanges, en valorisant les jeux de coopération.
- ◆ Promouvoir l'intégration sociale tout en respectant les différences physiques, culturelles et sociales de chacun par le sport, le jeu et les tâches manuelles.
- ◆ Organiser les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillante et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.
- ◆ Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et éviter toute forme de comportement discriminatoire.
- ◆ Veiller à ce que le personnel occupé soit qualifié et possède les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du service d'accueil. Les accueillantes sont encouragées à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'accueillante ainsi qu'en matière de développement et de besoins de l'enfant.
- ◆ Veiller à concilier les notions d'accueil en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.
- ◆ Etablir une relation privilégiée avec les personnes qui confient les enfants, dans le souci de développer et d'encourager la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. Les échanges entre parents et accueillantes sont favorisés et permettent aux parents de donner les informations nécessaires en ce qui concerne l'état de santé, l'humeur, l'évolution de leur enfant. Le service d'accueil dispose d'une fiche de renseignements pour chaque enfant.
- ◆ Répondre aux demandes affectives de l'enfant. L'accueillante s'adapte aux besoins de l'enfant, le cajole, le prend dans ses bras si l'enfant le souhaite, ...

- ◆ Permettre à l'enfant de se sentir bien dans son corps et dans l'espace qui l'entoure. Dans la mesure des possibilités : rendre les locaux attrayants. Les accueillantes veilleront à la propreté et à une bonne hygiène du local.
- ◆ Favoriser le respect : accepter chacun dans sa différence et sa particularité, ne pas porter de jugements inutiles, n'accepter aucune sorte de violence, même minimale, qu'elle soit verbale ou physique. Faire prendre conscience du respect de l'autre par des prises de paroles et si nécessaire par des entretiens particuliers avec l'enfant, l'accueillante et les parents.
- ◆ Donner un encadrement de qualité et une cohérence au sein de l'équipe éducative. Des réunions d'équipe se font régulièrement dont les principaux objectifs sont :

### ***Partage des informations***

Formation continuée des accueillantes  
Réflexion et travail sur le projet

<h2><b><i>Règlement d'ordre intérieur de l'extra-scolaire</i></b></h2>
--

### **LE TYPE D'ACCUEIL**

Le service d'accueil extrascolaire s'adresse à tous les enfants de 2,5 à 12 ans inscrits dans l'école et dont les parents travaillent.

Une collaboration existe néanmoins avec les autres écoles de l'entité.

Certains enfants sont amenés via le transport scolaire, par exemple, le mercredi après-midi.

Le service d'accueil extrascolaire désire offrir à toutes les familles un accueil de qualité, accessible financièrement et géographiquement.

Dans ce but, les enfants sont accueillis, avant et après les cours, dans un cadre de vie favorable à leur épanouissement personnel et leur bien-être, sur base d'un projet éducatif.

L'objectif du service consiste à développer une politique d'accueil conforme au code de qualité de l'ONE.

Pour remplir ses missions, le milieu d'accueil organise les conditions de vie en commun pour que chacun apprenne à respecter les autres et que chaque parent puisse confier ses enfants en toute sérénité.

Le texte complet du projet d'accueil est disponible pour les familles qui le souhaitent.

Ceci suppose que soient définies certaines règles de vie qui permettent à chacun de se situer.

### **LIEU D'ACCUEIL**

Le lieu d'accueil est situé dans les locaux de l'école communale, rue du Pont au Lin 22 à 1390 Grez-Doiceau.

**Tél : 010/84.83.60 - 0471/48.63.35**

### **HORAIRE**

Le service d'accueil extrascolaire fonctionne tous les jours de 7 à 18 heures.

### **LOCAUX**

Les primaires disposent d'une cour de récréation comportant des jeux extérieurs, un bac à sable, des goals et d'un réfectoire dans lequel certaines armoires sont réservées au matériel de la garderie (jeux, radio CD, matériel de dessin ...)

Les enfants de maternelle sont séparés des grands jusque 17 heures et disposent ainsi de leur propre cour dans laquelle il y a également des jeux extérieurs. Ils disposent également d'un local dans le pavillon de l'école.

### **ENCADREMENT ET QUALIFICATION DU PERSONNEL**

Le service d'accueil extrascolaire est encadré par des accueillantes qui ont toutes suivi une formation de 100 heures, puis de 50 heures à l'accueil extrascolaire abordant les matières suivantes :

- connaissance de l'enfant et de son développement global ;
- Capacité de prendre en considération de façon adéquate les partenaires de l'enfant dont les personnes qui confient l'enfant ;
- Définition du rôle de l'accueillante et du milieu d'accueil ;
- Connaissance théorique et pratique des notions telles que l'enfant et le groupe, la dimension interculturelle, le dispositif d'aide et de prise en charge à l'égard de la maltraitance, les types d'activités, les techniques d'animation et les premiers soins.

Par ailleurs, la plupart des accueillantes effectuent ce travail depuis plusieurs années.

Des réunions de travail et d'échanges d'informations entre accueillantes, dans le cadre de la coordination extrascolaire sont programmées durant toute l'année.

Les accueillantes participeront également à des formations continues.

### **ORGANISATION PRATIQUE**

Jusqu'à 17 heures, les enfants des classes maternelles et primaires sont séparés ce qui permet l'organisation d'activités pour des groupes d'enfants plus ciblés :

#### **Maternelles :**

De 15.15 à 17 heures : 2 accueillantes s'occupent des petits de maternelles

Par beau temps, les enfants jouent dans la cour des petits. En cas d'intempéries, les enfants disposent d'une classe où ils peuvent jouer.

#### **Primaires :**

De 15.30 à 17.30 heures : 2 accueillantes pour les grands

De 17.30 à 18.00 heures : 1 seule accueillante

Par beau temps, les enfants jouent dans la cour des grands. En cas d'intempéries, les enfants disposent d'un réfectoire.

Le service d'accueil extrascolaire dispose de jeux de société, de jeux extérieurs (ballons, échasses, vélos ...), de matériel destiné à des activités créatives, de livres ...

Ce matériel a été choisi en concertation avec les accueillantes et la direction en fonction des besoins.

Un service de prêt de matériel géré par la coordinatrice accueil extrascolaire est également mis à leur disposition. Les accueillantes organisent en fonction du nombre d'enfants certaines activités autonomes encadrées.

### **CONDITIONS DE FRÉQUENTATION**

Le service d'accueil extrascolaire est accessible aux enfants de 2,5 à 12 ans dont les parents travaillent et pour autant qu'ils fournissent une attestation des deux employeurs.

Cette attestation doit mentionner précisément les horaires de travail.

Cette mesure est prise afin de ne pas surcharger le service et préserver la qualité de l'accueil des enfants qui y participent.

Dans le cadre d'une collaboration entre les écoles de l'entité, certains enfants inscrits dans d'autres écoles fréquentent la garderie de l'école communale.

Les heures de garderie doivent être respectées.

Une fiche d'inscription devra être complétée par les parents ainsi qu'une fiche médicale.

Ces fiches de renseignements constituent une récolte d'informations utiles, mais aussi le point de départ d'échanges entre parents et accueillantes.

Un système de communication est instauré à cette fin.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le service d'accueil extrascolaire de l'école communale est gratuit. Toutefois, tout dépassement de l'heure, à titre exceptionnel, entraîne un paiement de 3 € le ¼ d'heure à partir de 18 heures.

## **REGLES DE VIE PROPOSEES AUX ENFANTS**

Les enfants participent aux activités proposées.

Toutefois, ils peuvent choisir de ne pas faire l'activité pour autant que les jeux en cours n'en soient pas perturbés. L'enfant peut choisir de lire, de dessiner ...

Les enfants doivent veiller à maintenir la propreté et l'ordre dans le lieu d'accueil.

Ils respectent l'environnement et le matériel mis à leur disposition.

Afin de veiller au bien-être des enfants et des accueillantes, une charte de vie sera établie avec les enfants. De cette façon un cadre de vie structuré et sécurisant sera posé dès le départ avec des limites claires.

Le respect des autres enfants dans leur différence et leur particularité sera mis en évidence ainsi que le respect des accueillantes.

Aucune forme de violence, même minime ne sera acceptée, qu'elle soit verbale ou physique.